

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 octobre 2020 - 18h00

Délibération n°2020/122
Date de convocation : 06 octobre 2020
Nombre de conseillers en exercices : 74

L'an deux mille vingt, le 13 octobre 2020 à dix-huit heures, les membres du conseil de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis se sont réunis au Val du Riot de Caudry, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis.

Étaient présents (62 titulaires et 5 suppléants) :

BASQUIN Alexandre, PORTIER Carole, WAXIN Vincent, BACCOUT Fabrice, HERBET Yannick, MÉRESSE DELSARTE Virginie, GAVE Nathalie, OLIVIER Jacques, SOUPLY Paul, DUDANT Pierre-Henri, LOIGNON Laurent, LESNE Jacques, MARECHALLE Didier, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, LEDUC Brigitte, FORRIERES Daniel, BALÉDENT Matthieu, BERANGER Agnès, BONIFACE Didier, BRICOUT Frédéric, COLLIN Denis, DOYER Claude, HISBERGUE Antoine, MATON Audrey, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie, POULAIN Bernard, RICHOMME Liliane, RIQUET Alain, THUILLEZ Martine, TRIOUX COURBET Sandrine, GOETGHELUCK Alain, DÉPREZ Marie-Josée, PELLETIER Gilles, CATTOEN Didier (S), BINET Franck (S), GERARD Jean-Claude, GOSSART Jean-Marc (S), BASQUIN Etienne, DEMADE Aymeric, CLERC Sylvie, DAVOINE Matthieu, GRENIER Brigitte, MANESSE Joëlle, SIMEON Serge, PAQUET Pascal, LEONARD Julien, MERIAUX Christelle, KEHL Didier, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, GOUVART Michel (S), HAVART Ludovic, VILLAIN Bruno, CANONNE Sylvie (S), NOIRMAIN Augustine, GERARD Pascal, GODELIEZ NICAISE Véronique, DEFAUX Maurice, QUONIOU Henri, JUMEAUX Stéphane, RICHARD Jérémy, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice, MAILLY Chantal, MÉLI Jérôme

Membres absents (11):

MACAREZ Jean-Félix, LAUDE Pierre, PLET Bernard, BONIFACE Patrice, LEFEBVRE Bertrand, COULON Laurent, MODARELLI Joseph, PLATEAU Marc, GOURAUD Francis, BLAIRON Daniel, RICHEZ Jean-Pierre

Membre ayant donné procuration (1):

PRUVOT Brigitte à RICHOMME Liliane

Monsieur Jérémy RICHARD est élu secrétaire de séance.

Avesnes-Les-Aubert

Bazuel

Beaumont-en-Cis

Beauvois-en-Cis

Bertry

Béthencourt

Bévillers

Boussières-en-Cis

Briastre Busigny

Carnières

Catillon-sur-Sambre

Cattenières

Caudry Caullery

Clary

Dehéries Élincourt

Estourmel

Fontaine-au-Pire

Haucourt-en-Cis

Honnechy

Inchy La Groise

Le Cateau-Cambrésis

Le Pommereuil

Ligny-en-Cis

Malincourt

Maretz

Maurois

Mazinghien Montay

Montigny-en-Cis

Neuvilly

Ors Quiévy

Rejet-de-Beaulieu

Reumont

Saint-Aubert

Saint-Benin Saint-Hilaire-Lez-Cambrai

Saint-Souplet-Escaufourt

Saint-Vaast-en-Cis

Troisvilles

Villers-Outréaux

Walincourt-Selvigny

<u>Délibération n°2020/122 :</u> Portant désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis au sein des conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement

Monsieur le Président expose :

Le décret n° 2014-1236 du 24 octobre 2014 relatif à la composition du conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement, modifiant l'article R421-14 du code de l'éducation, dispose que la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant afin de siéger au conseil d'administration des établissements locaux d'enseignement suivants :

- Le lycée Jacquart ;
- Le collège Monnet ;
- Le collège Prévert.

Les trois établissements se situent sur la Commune de Caudry.

Lors du mandat précédent, le Conseil Communautaire avait désigné les membres suivants :

Établissement public local d'enseignement	Représentant titulaire	Représentant suppléant
Lycée Jacquart	Frédéric BRICOUT	Pierre LEVEQUE
Collège Monnet	Yannick HERBET	Jean-Claude GERARD
Collège Prévert	Christian PAYEN	Daniel BLAIRON

Vu le code de l'éducation, dont ses articles 421-14 et 421-33,

Vu le décret n° 2014-1236 du 24 octobre 2014 relatif à la composition du conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement, dont ses article 2 et 5,

Il est proposé au Conseil Communautaire de désigner les représentants de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis au sein des conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement, comme suit :

Établissement public local d'enseignement	Représentant titulaire	Représentant suppléant
Lycée Jacquart	Martine THUILLEZ	Marie-Josée DEPREZ
Collège Monnet	Paul SOUPLY	Jean-Claude GERARD
Collège Prévert	Fabrice BACCOUT	Sylvie CANONNE

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture Le 15 octobre 2020/et de la gublication le

15 octobre 2020⁴

۷u,

Pour expédition conforme

Beauvois-en-Cis, le 15 octobre 2020

Le Président de séance Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS

Conseiller Régional

Serge SIMEON

IMPORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lilie peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.